Image not found or type unknown

propriété après un décès avec enfant et nouveau conjoint

Par **clojade**, le **14/06/2012** à **15:34**

Bonjour,
mon mari a perdu sa première épouse alors que leur fille était mineure. Ils avaient fait construire une maison pour résidence secondaire. Aujourd'hui sa fille est majeure et nous sommes mariés sous le régime de la communauté donc sans contrat de mariage. Est- ce que la maison appartient donc pour moitié à mon mari et l'autre moitié à sa fille avec usufruit de mon conjoint sur la totalité? Doit il la consulter pour des travaux ou s'il voulait vendre la maison? Il fait un métier à risque et malheureusement s'il disparaissait aurai-je des droits sur cette maison, devenue résidence principale ou serai-je à la rue?
nous n'avons pas d'enfants en commun mais j'en ai trois d'une précédente union.
Merci pour votre réponse

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés